

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE QUALITE

EXPRESSION consulting ©

EXPRESSION consulting, organisme de formation N° déclaration d'activité de formation : 826909454 69, s'engage à :

1. Respecter intégralement les engagements pris.
2. Veiller à l'identification précise des objectifs de la formation et son adéquation entre les contenus pédagogiques, et les publics visés.
3. Effectuer une adaptation continue de notre offre de formation.
4. Proposer des actions de formation correspondant aux besoins des stagiaires et personnaliser notre offre afin de l'intégrer dans le parcours de formation du stagiaire ainsi qu'à son projet professionnel.
5. Apporter un accueil, un suivi pédagogique et un accompagnement personnalisé et efficient à chacun de nos stagiaires.
6. Veiller à toujours mobiliser les moyens humains, pédagogiques et matériels les mieux adaptés à la qualité de nos prestations.
7. Maîtriser un éventail de méthodes et moyens pédagogiques pour le développement de son activité, notamment ceux qui favorisent l'interactivité.
8. Choisir avec soin les modalités pédagogiques et les profils de formateurs pour contribuer au développement optimal des compétences des stagiaires.
9. L'ensemble des intervenants exerce son activité en étant responsable, dans le respect des valeurs (notamment de bienveillance et non jugement) et usages de la profession.
10. Être vigilant sur le maintien et le développement des compétences de nos formateurs
11. Proposer des formations répondant à la réalité du métier visé et aux besoins du secteur d'activité grâce à une veille régulière et performante.
12. Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.
13. Recueillir, traiter et répondre aux remarques ou réclamations de nos interlocuteurs (stagiaires, prescripteurs, financeurs)
14. Mesurer systématiquement la qualité et l'impact de nos prestations dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue mais aussi partager dans la mesure du possible, ces évaluations avec l'ensemble de nos partenaires.
15. Répondre aux sollicitations des financeurs avec rapidité et efficacité.
16. Respecter les obligations légales et la réglementation en vigueur.
17. Informer et conseiller les prescripteurs et les stagiaires sur les dispositifs de formation et les financements correspondant à leurs besoins.
18. Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.
19. Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions. Respecter la confidentialité des informations concernant son client.
20. Communiquer cette chartre à toute personne en faisant la demande.